

# Manuel de Sécurité

## Avions Monopilote

Pourquoi, Quand, Pour qui, Comment ?

Réunion d'information ATO du 15/12/2015  
Intervention Pôle Exa



Direction générale de l'Aviation Civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



# Pourquoi ?

**UN MANUEL DE SECURITE.....**



# RAPPEL du contexte réglementaire

## **ORA.GEN.200** Système de Gestion

- a) « *L'Organisme établit, met en œuvre et maintient un système de gestion qui comprend :*
- 3) *L'identification des dangers pour la Sécurité aéronautique, qui découlent des activités de l'organisme, leur évaluation et la gestion des risques associés, y compris les mesures prises aux fins d'atténuer le risque et de vérifier leur efficacité ».*

**LE MANUEL DE SECURITE EST UNE DES  
COMPOSANTES DU SYSTÈME DE GESTION DE L'ATO  
DANS LA MESURE OU IL PARTICIPE A LA GESTION ET A  
L'ATTENUATION DU RISQUE.**



# Rappel du contexte réglementaire

- **ARA.FCL.210**

## Informations pour les examinateurs

c) « L'Autorité compétente peut fournir aux examinateurs qu'elle a certifiés, ainsi qu'à ceux certifiés par d'autres autorités compétentes et qui exercent leur privilèges sur son territoire, des critères de sécurité à respecter lorsque des examens pratiques et des contrôles de compétence sont effectués dans un aéronef »



# Systeme de la Gestion de la Sécurité

- L'Autorité considère que les Manuels de Sécurité, intégrés à la démarche SGS dont ils sont un outil essentiel, participent activement à la Sécurité du Vol. Ils fixent des consignes propres à chaque rubrique et donc un cadre à respecter avant et pendant le vol par les intervenants, qu'ils soient stagiaire, Pilote de Sécurité ou examinateur.



# Démarche SGS suite....

- Ces Manuels permettent par ailleurs d'éviter au cours des épreuves en vol, les risques de malentendu et de désaccord entre Candidat, Pilote de Sécurité et Examineur sur les conditions de préparation et réalisation du scénario (permettant d'accomplir toutes les rubriques de l'examen) et ce dans l'intérêt de **la Sécurité** et de la prestation du candidat.



# Pour atteindre cet Objectif.....

- Le Manuel de Sécurité s'est révélé être l'outil de référence indispensable pour chaque ATO ayant sollicité de l'Autorité une approbation de cours examinateur Avion Monopilote. Il constitue le socle de base sur lequel chaque formateur examinateur s'appuie pour transmettre l'expertise à son stagiaire.



---

# QUAND ?





- Préalablement au commencement de l'épreuve et durant son déroulement, les membres d'équipage doivent être en mesure de se baser sur une **référence documentaire commune** permettant de valider le scénario envisagé puis de l'adapter le cas échéant au cours de contrôle pour tenir compte du contexte opérationnel (météo, ATC, limitations.....) réel ou fictif.



# Le plus tôt possible car.....

- ....l'expérience a montré qu'il était difficile de convaincre durablement de l'utilité du Manuel de Sécurité s'il n'est évoqué qu'au seul stade du Cours Examineur. Il est souhaitable qu'il soit évoqué plus tôt au cours de la progression, notamment lors des stages FI, CRI et TRI au titre de la démarche SGS évoquée plus haut.



# POUR QUI ?



# Les examinateurs

Mais pas que....car ces derniers interviennent uniquement à l'issue de la formation.

# Les instructeurs

Car en faisant respecter en formation les consignes qu'appliqueront ultérieurement les examinateurs, ils encourageront leur stagiaire à prendre en compte les menaces (TEM) et les aideront en minimisant les effet de surprise lors de l'épreuve.



# Comment ?



# Cas des épreuves pratiques en ATO

- L'examineur se conforme avant et pendant l'épreuve aux dispositions prévues dans le Manuel de Sécurité de l'ATO.
- S'il ne les connaît pas, il demande à se les faire communiquer préalablement à l'épreuve pour être en mesure d'en prendre connaissance en vue de les appliquer. En cas de besoin, une mise au point est encore possible avant l'épreuve avec le Pilote de Sécurité ou le RP.



# Contrôle de compétence Hors ATO

- L'examineur utilise son propre manuel de Sécurité ou à défaut, celui proposé par la DGAC via le [lien suivant](#).

Dans tous les cas, il précise au candidat celui qui sera utilisé pour l'épreuve et passe en revue avec lui les points essentiels (altitude de Sécurité etc...).



---

# Recommandations





# Aux instructeurs d'instructeurs

- Pour favoriser cette démarche SGS consistant à fixer et chiffrer systématiquement aux stagiaire, les critères de Sécurité en même temps que le(s) objectif(s) pédagogiques de la séance, le Pôle Exa préconise aux formateurs d'instructeur de faire référence à ces Manuels au cours des formations d'instructeurs.



# Aux examinateurs et pilotes de sécurité lors des épreuves

- Compte tenu des consignes du Manuel de Sécurité et des conditions du jour (contraintes météo, ATC, opérationnelles...), ne partir en vol qu'après avoir apprécié la « faisabilité » du scénario original ainsi que les options possibles pour satisfaire aux exigences réglementaires de l'épreuve. Savoir adapter au besoin (aménager l'ordre des sections) ou en reportant l'épreuve.



# Merci pour votre attention

